1

Nous avons identifié les inondations impactant notre parc (crue lente ou rapide, ruissellement, remontée de nappe, rupture de digue...) et fait diagnostiquer la vulnérabilité des bâtiments (une démarche parfois exigée par certains Plans de Prévention du Risque Inondation - PPRI). Nous nous sommes posé les bonnes questions pour définir la stratégie pertinente afin de protéger les habitants et le patrimoine immobilier (cf. volet A), et nous avons priorisé les actions grâce à une analyse coûts/bénéfices.

2

Avec la commune, nous avons évalué la possibilité pour les habitants de rester dans leur logement. En cas d'inondation rapide, prolongée ou rendant les logements inhabitables, un plan d'évacuation et de relogement temporaire est activé.

3

Un plan de continuité a été mis en place pour garantir un retour rapide à la normale et, si possible, le maintien du fonctionnement pendant l'inondation. Dans le cas contraire, nous avons anticipé les coupures ainsi que les conditions de remise en service, en lien avec les gestionnaires de réseaux et les collectivités. Avant l'inondation, les équipements sensibles seront mis à l'arrêt.

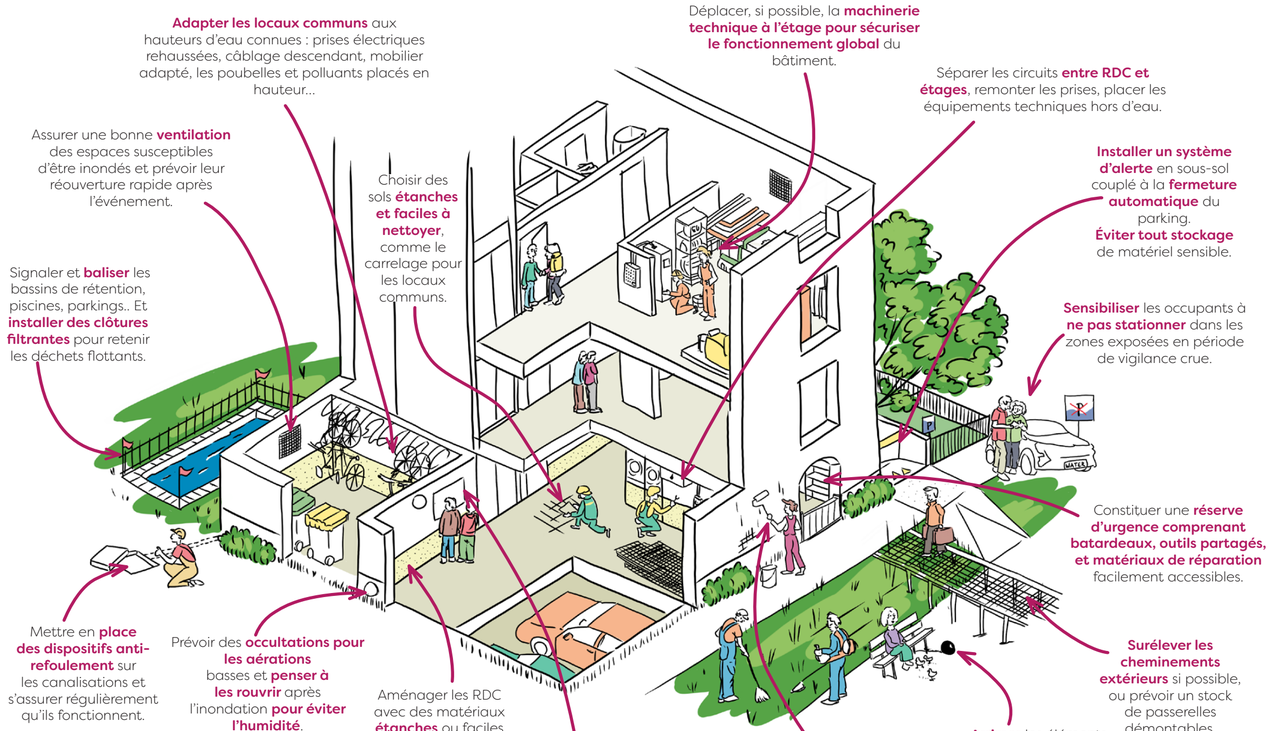

SE PRÉPARER À LAISSER L'EAU RENTRER

4

Nous avons mutualisé les travaux avec ceux nécessaires à la rénovation énergétique. Mutualiser les travaux permet de limiter les coûts, de réduire les nuisances et de renforcer l'argumentaire auprès des financeurs et des assureurs, notamment grâce aux critères de la taxonomie verte européenne.

5

Une fois la stratégie définie, nous avons engagé un dialogue avec les habitants, puis lancé les travaux et prévu des exercices de crise pour tester les dispositifs. Une réunion d'information annuelle nous a permis d'ajuster les procédures et d'ancrer une culture du risque.

6

Un référent inondation a été désigné dans chaque résidence. Son rôle est de mobiliser et d'informer les habitants. Réunions d'information, affichages dans les parties communes, supports visuels dans les halls ou les ascenseurs, et kits d'accueil pour les nouveaux résidents permettent de préparer chacun aux bons réflexes à adopter avant, pendant et après l'inondation.

Il encourage également la **solidarité entre voisins** : un logement en étage peut héberger temporairement un habitant du rez-de-chaussée inondé (ou inversement, en période de canicule).

Nous nous posons les bonnes questions pour trouver notre stratégie d'adaptation

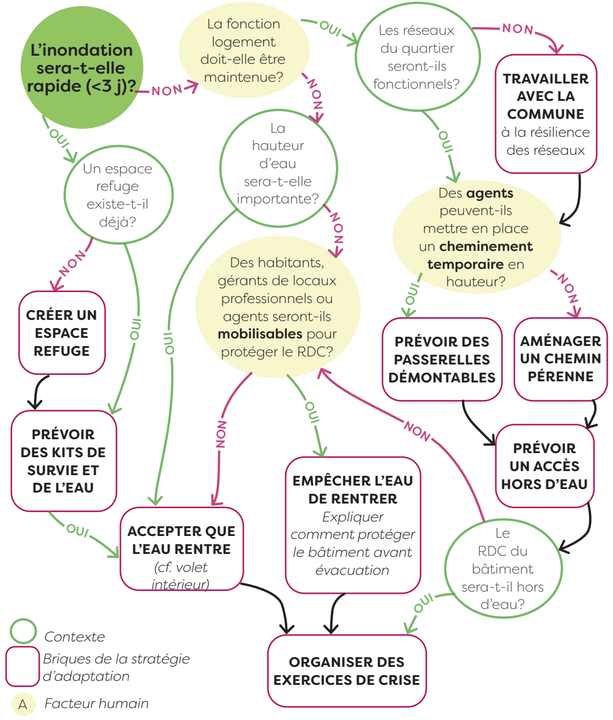

N.B. Pour le pavillonnaire individuel social, mobiliser le locataire et se reporter à la plaquette «*Ma maison est prête!*»

Volet A

COMMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE(S) RISQUE(S)?

Le maire est le premier interlocuteur sur les risques dans sa commune et est responsable de l'information préventive, notamment via le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs), disponible en mairie. Pour identifier l'exposition d'un bâtiment aux risques, le site Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr) est la référence.
Les intercommunalités ou syndicats de bassin versant sont également des experts de la prévention des risques. Si elles portent un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), elles peuvent proposer un appui technique ou des aides à l'adaptation. Ces acteurs peuvent être contactés pour en savoir plus sur les actions engagées localement.

COMMENT FINANCER NOS TRAVAUX?

Plusieurs dispositifs de l'État permettent de financer l'adaptation des immeubles de logements au risque inondation. Les aides à la réduction de la vulnérabilité (RV PAPI), financées par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), peuvent couvrir jusqu'à 80 % des travaux, y compris hors zone PPRI, lorsqu'ils sont préconisés par un diagnostic préalable réalisé par une collectivité dans le cadre d'un PAPI. Un dossier de demande de subvention est à adresser à la DDT, avec l'aide du porteur de PAPI ou de la commune.
Des financements complémentaires existent via l'ANAH (OPAH, PIG, ORCOD-IN) lorsque les travaux sont couplés à une rénovation énergétique (MaPrimeRénov' Copro, CEE). Certaines collectivités proposent des aides locales et des soutiens à l'ingénierie sont accessibles via l'ADEME, la Banque des Territoires.

Contacts utiles

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

Création et illustration : CEPRI - août 2025
www.cepri.net
Reproduction interdite sans autorisation.

Quand l'inondation arrive, nos logements sont prêts!

Copros, syndics, bailleurs... cette plaquette est pour vous!

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

Dans un collectif, prévenir l'inondation c'est l'histoire de tous!

Dans une copropriété ou une résidence sociale, chacun a un rôle à jouer. Le bailleur ou le syndic pilote les diagnostics et les travaux en lien avec le gestionnaire ou le conseil syndical et associe les habitants. Locataires ou copropriétaires s'informent et se mobilisent collectivement pour être prêts lors de la crise. Le maître d'œuvre apporte les solutions techniques, l'assureur accompagne la couverture du risque, les concessionnaires assurent la continuité des réseaux et les agents communaux préparent la gestion de crise. C'est l'action coordonnée de tous qui permet d'assurer la sécurité et de limiter les dommages. Tous se préparent pour mieux amortir les coûts et réduire les délais de remise en état.

Anticiper et faciliter le retour à la normale est essentiel

Pour les copropriétés, le syndic identifie les entreprises à mobiliser (nettoyage, pompage, remise en service des équipements) et vérifie leur plan de continuité d'activité. Côté bailleurs, ce travail est mené avec les équipes techniques du gestionnaire, qui prévoit la trésorerie et les astreintes nécessaires. Lorsque le rez-de-chaussée comprend des locaux d'activités, les gérants se préparent également. Ils prévoient le déménagement de leurs stocks, anticipent la suspension temporaire de leur activité et s'assurent pour la perte d'exploitation. Tous se préparent pour mieux amortir les coûts et réduire les délais de remise en état.